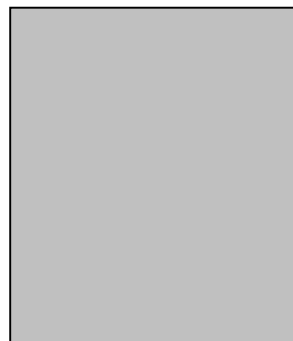


**Département
Du Tarn et Garonne**

**Commune de
NEGREPELISSE**



4° REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

5 - ANNEXES

5.6 - CHARTE PAYSAGERE MIDI QUERCY

4° REVISION :

Arrêtée le :

26/06/2012

Approuvée le :

16/04/2013

Exécutoire le :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :
16/04/2013

P.O.S valant P.L.U approuvé le 27/06/1997

1^{ère} révision approuvée le 03/12/1990

2^{ème} révision approuvée le 13/12/2001

3^{ème} révision approuvée le 13/12/2005

4^{ème} révision approuvée le 16/04/2013

Atelier Sol et Cite
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL
Urbanistes OPQU- Architectes dplg
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
E-Mail : contact@soletcite.com

5.6

PRESENTATION DE LA CHARTE PAYSAGERE DU PAYS MIDI-QUERCY

La Charte «Patrimoine et Paysages pour Demain», ou Charte paysagère, a été élaborée à l'initiative du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

C'est un document public, contractuel, non réglementaire et non opposable au tiers, composé de pièces écrites et cartographiques, qui exprime le projet de paysage du Pays Midi-Quercy pour le long terme

Pour son élaboration, le Syndicat Mixte a fait appel à plusieurs bureaux d'études maîtres d'œuvre, composés de paysagistes, d'urbanistes et d'architectes (Urbanisme et Acoustique, Parcourir, Repérage).

La charte paysagère a été finalisée en juin 2004, à l'issue d'une **démarche partenariale d'un an et demi**. Ainsi, les Communes, les Communautés de communes, les acteurs de la vie locale réunis au sein du Conseil de Développement du Pays, plusieurs services de l'Etat, associations, représentants de milieux socio-professionnels et le Syndicat Mixte ont pris part à la conception de ce document.

La démarche de concertation s'est traduite par la mise en place d'un comité de pilotage, d'un comité technique et d'une cellule de coordination, la réalisation de nombreux entretiens, la diffusion d'un questionnaire et la mise en place de groupes de travail.

En résumé, la charte paysagère est :

- **un outil pour mieux connaître le paysage et le patrimoine du Pays Midi-Quercy**

Dans un diagnostic, les fondements et les caractéristiques des paysages de ce territoire sont présentés : leur diversité, l'importance des sols, de l'eau et des reliefs, les richesses du patrimoine naturel et bâti, les savoir-faire agricoles, l'armature des villes et des villages... Ce diagnostic explique également les dynamiques actuelles d'évolution de ces paysages.

- **un outil d'orientation stratégique qui précise les enjeux, les objectifs en faveur des paysages et du patrimoine, et qui donne une ligne de conduite commune** en ces domaines pour le Pays Midi-Quercy, à long terme.

Par exemple, valoriser le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la diversité des paysages, des matériaux et des savoir-faire ; développer la qualité globale du territoire ; rendre les acteurs du territoire de plus en plus compétents en matière de paysage et de patrimoine...

Ces orientations stratégiques sont notamment présentées dans le **Plan de Paysage de Pays** et déclinées dans trois **Plans de Paysage de terroir** (Quercy-Vert Terrasses et vallée de l'Aveyron, Quercy Caussadais, Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron).

- **un outil d'aide à la décision : pour une prise en compte effective du paysage dans les projets**. Cette charte est un guide pratique à l'usage de tous ceux qui veulent agir pour maintenir ou générer un paysage de qualité. Elle propose, à travers une **Boîte à outils** et des **projets pilotes**, un ensemble de recommandations concrètes et de pistes pour agir.

- **un document qui engage** : le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, les Communes, les Communautés de communes et le Conseil de Développement s'engagent, par le biais d'une **Charte contractuelle**, à respecter les objectifs communs définis et à mettre en oeuvre des moyens qui permettront de les atteindre. L'adhésion à la charte paysagère se traduit également par la signature de conventions de partenariat, pour un appui technique à la mise en œuvre de la charte, l'organisation d'animations...

La charte paysagère est donc un document de référence commun pour les acteurs du Pays Midi-Quercy et leurs partenaires.

Elle s'adresse aux élus, habitants, actifs, acteurs socioprofessionnels, et d'une manière générale à toutes les personnes qui interviennent sur ce territoire,

afin que chacun à son niveau d'intervention et de responsabilité participe au maintien et au développement de paysages de qualité.



La Charte paysagère est élaborée et mise en œuvre dans le cadre de l'application de la Charte de développement durable du Pays Midi-Quercy. Elle traduit, avec d'autres démarches et actions, l'orientation majeure choisie par le Pays en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.

Elle a été réalisée grâce au soutien de l'Etat (1% paysager), de l'Union européenne dans le cadre du programme Leader Plus, et du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE LA CHARTE PAYSAGERE

- « Diagnostic Partagé »
- « Enjeux et stratégie »
- « Annexes Diagnostic Partagé, Enjeux et Stratégie »
- « Charte contractuelle »
- « Boîte à outils » (recommandations transversales et thématiques sous forme de fiches pratiques)
- « Plan de Paysage de Pays »
- Plans de Paysage de terroir :
 - « Plan de Paysage terroir Quercy Caussadais » *et Annexe*
 - « Plan de Paysage terroir Quercy Vert - Terrasses et vallée de l'Aveyron »
 - « Plan de Paysage terroir Quercy Rouergue - Gorges de l'Aveyron » *et Annexe*
- « Projets pilotes » (opérations d'aménagement définies sur la base des recommandations de la charte)

A CE JOUR, LA CHARTE PAYSAGERE PEUT ETRE CONSULTEE DANS LES LIEUX SUIVANTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY 1, rue du 11 novembre 1918 - BP 82 - 82800 NEGREPELISSE	Tél. : 05 63 24 60 64 Courriel : pays.midi.quercy@info82.com Site internet : www.midi-quercy.fr
COMMUNAUTES DE COMMUNES TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON 10, avenue Sadi Carnot - BP 35 - 82800 NEGREPELISSE	Tél. : 05 63 30 90 90 Courriel : cc.terrasses.vallee.aveyron@info82.com
COMMUNAUTES DE COMMUNES QUERCY CAUSSADAIS Maison de l'entreprise - ZI de Meaux - 82300 CAUSSADE	Tél. : 05 63 93 28 66 Courriel : quercycaussadais@wanadoo.fr
COMMUNAUTES DE COMMUNES QUERCY ROUERQUE GORGES AVEYRON Mairie - 82140 ST-ANTONIN-NOBLE-VAL	Tél. : 05 63 30 67 01 Courriel : ccqrga@wanadoo.fr
COMMUNAUTES DE COMMUNES QUERCY VERT 33, avenue de Montauban - 82230 MONCLAR DE QUERCY	Tél. : 05 63 30 46 46 Courriel : cdc-quercyvert@info82.com

CHARTRE PATRIMOINE ET PAYSAGES POUR DEMAIN DU PAYS MIDI-QUERCY



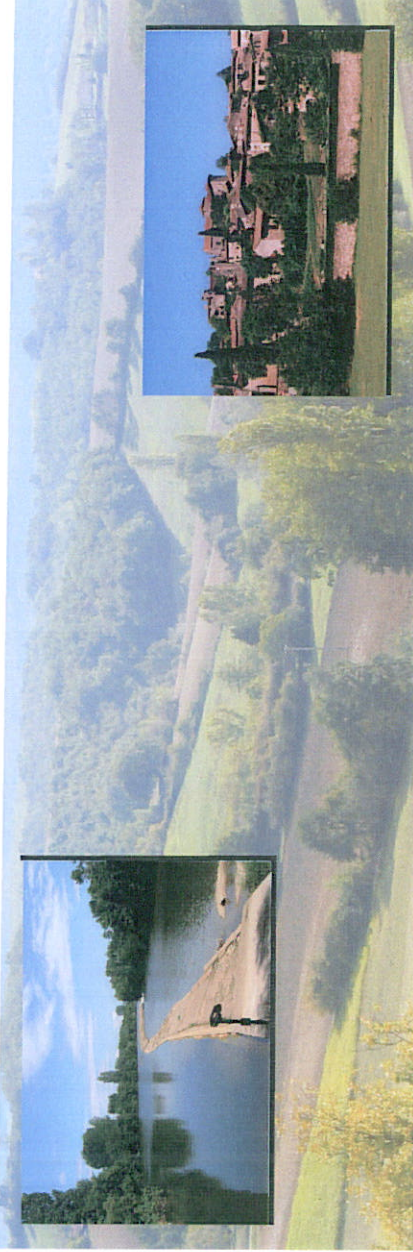
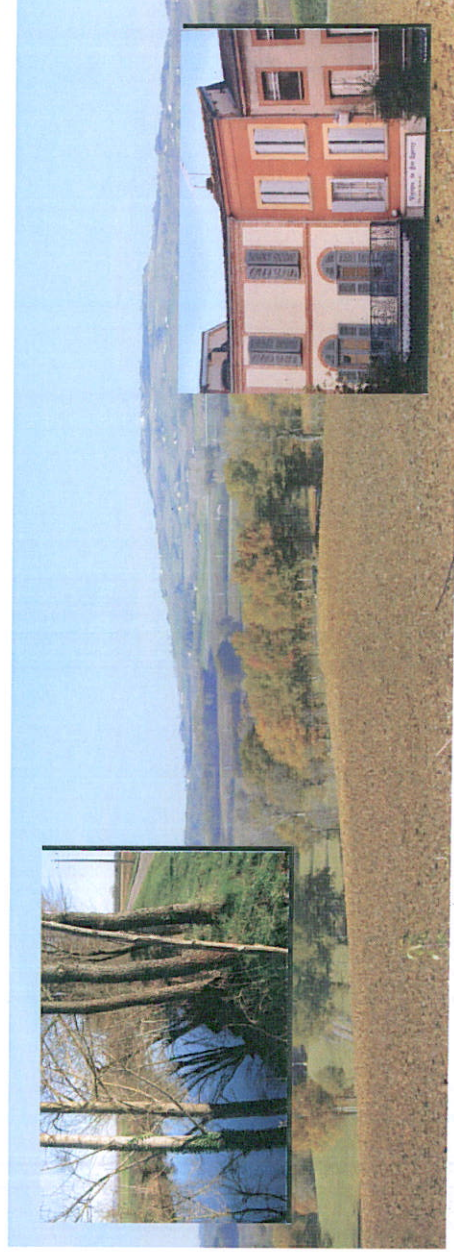
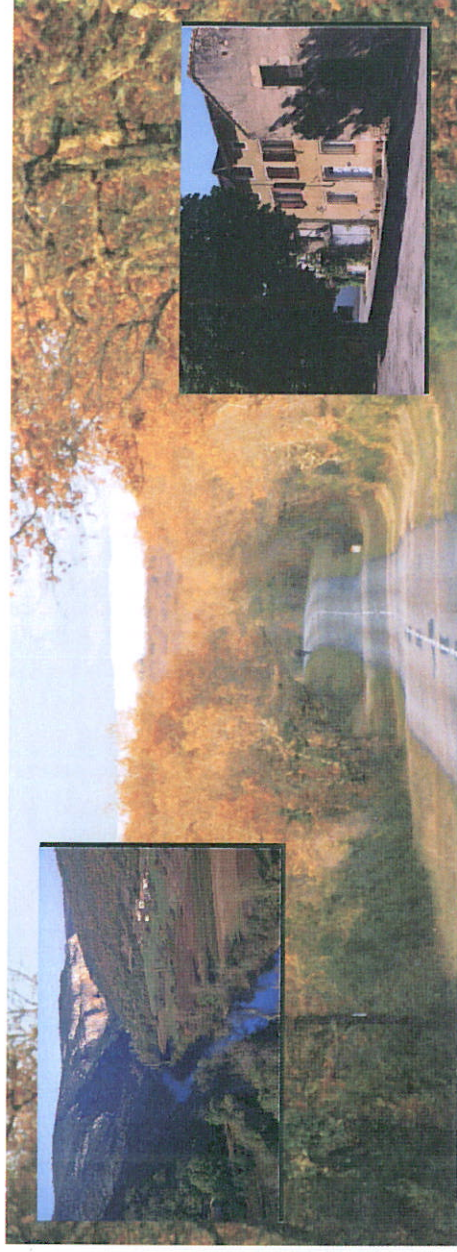
4.1 PLAN DE PAYSAGE PAYS

Juin 2004

URBANISME & ACOUSTIQUE
JP. HEGOBURU

PARCOURIR
J. BERTAINA
F. BADAROUX

REPERAGE
S. HOCHART
B. REDON
L. BOUTOT



• **Les actions transversales**

Ces 10 actions transversales, pièce maîtresse du Plan de Paysage Pays, vont permettre d'assurer cohérence et synergie entre les différents Plans de Paysage Terroir, au travers de la mise en œuvre des thèmes majeurs et stratégiques pour le Pays dans les années à venir, à savoir:

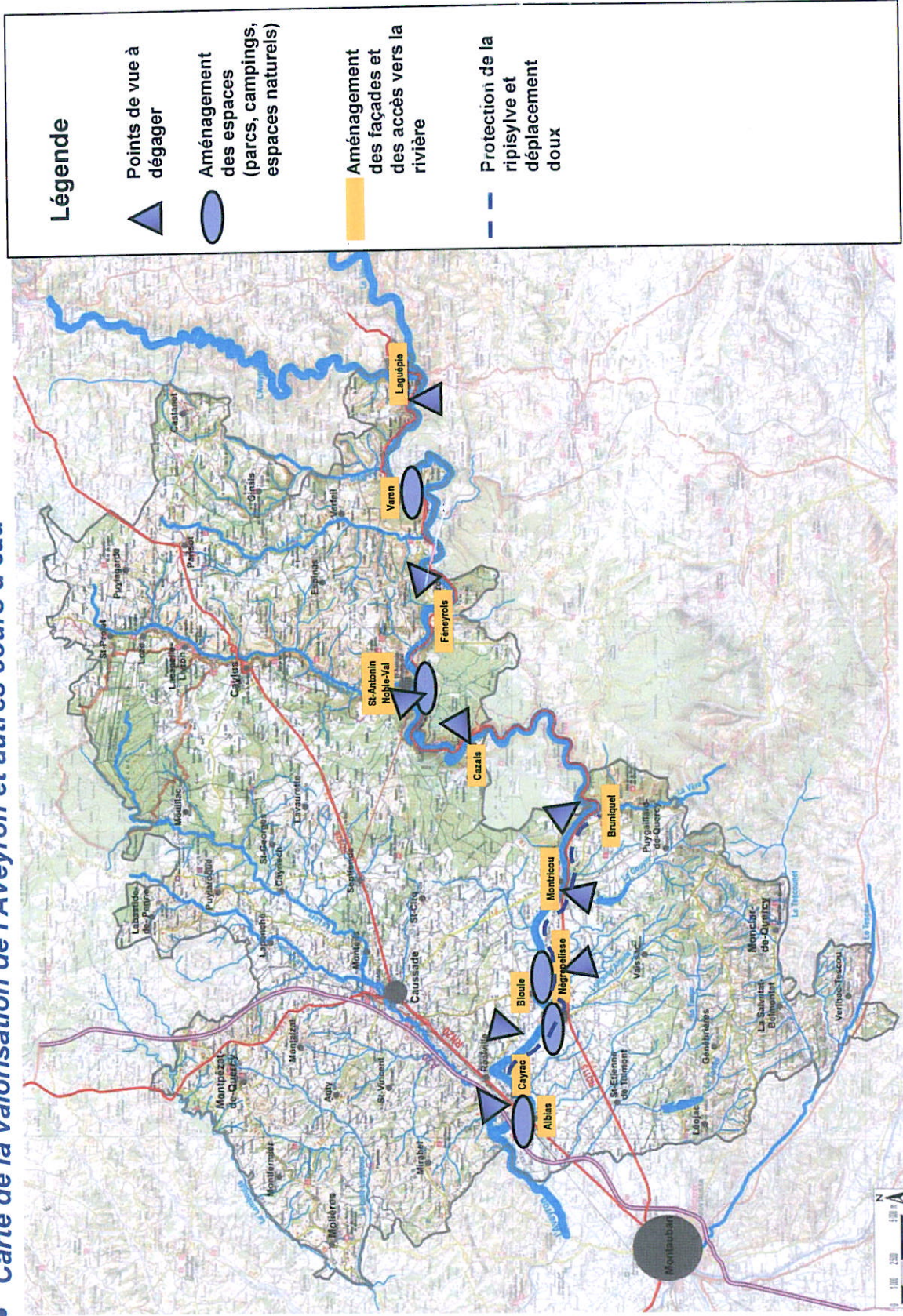
- 1) La valorisation de la **rivière Aveyron** et 2) **les autres cours d'eau** (point de vue, accès, ripisylve...) et des activités qui y sont liées (canoë, ballades à pied, à vélo, camping, etc.
- 3) La mise en synergie des projets d'**urbanisme** autour du nouveau **pôle urbain** à organiser et 4) des **formes urbaines médiévales** traditionnelles à mettre en valeur
- 5) La hiérarchisation des **liaisons** et des **modes de déplacement**
- 6) **itinéraires de découverte**, voie verte, circuits piétons et pistes cyclables
- 7) La coordination des actions sur les **espaces non bâtis** comme la préservation de certains **espaces naturels**, la création ou la mise en valeur des **parcs et jardins publics**, 8) l'anticipation de **l'évolution des paysages agricoles** etc...
- 9) L'**identification** du Pays "Midi Quercy" basée sur la prise de conscience de tous les acteurs de la qualité paysagère de ses sites et de **ses entrées** et sur leur capacité d'innovation pour agir sur son évolution qualitative pour la mise en place d'un 10) **plan de signalétique**

• Autour de l'eau

1. La valorisation paysagère de la rivière Aveyron

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
Présentation du projet global autour de l'Aveyron au Conseil Général dans le cadre de son étude approfondie sur l'itinéraire « Vallée de l'Aveyron » : • Aménagement de la découverte de la vallée à vélo : dégagement, accès, circulation sécurisée • Développement des activités de découverte : cheminements, canoë, campings, etc. • Valorisation du patrimoine bâti et naturel de la vallée : protection de la ripisylve, parcs, belvédères, aménagement des façades et des accès à la rivière depuis les bourgs Coordination des réflexions menées par les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme : SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP	QUERCY CAUSSADAIS → Aménagement des points de vue panoramiques et des accès à l'Aveyron : Réalville, Cayrac → Protection des paysages fragiles : coteaux et talus de la rive droite de l'Aveyron QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Aménagement paysager de la RD 958 et des sites situés le long de la vallée de l'Aveyron TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Préservation de l'urbanisation des rebords de talus et des coteaux stratégiques de la rive de l'Aveyron dans les documents d'urbanisme → aménagement des points de vue panoramiques et des accès depuis les bourgs → Protection de la ripisylve et des berges → Aménagement des cheminements piétons et vélos

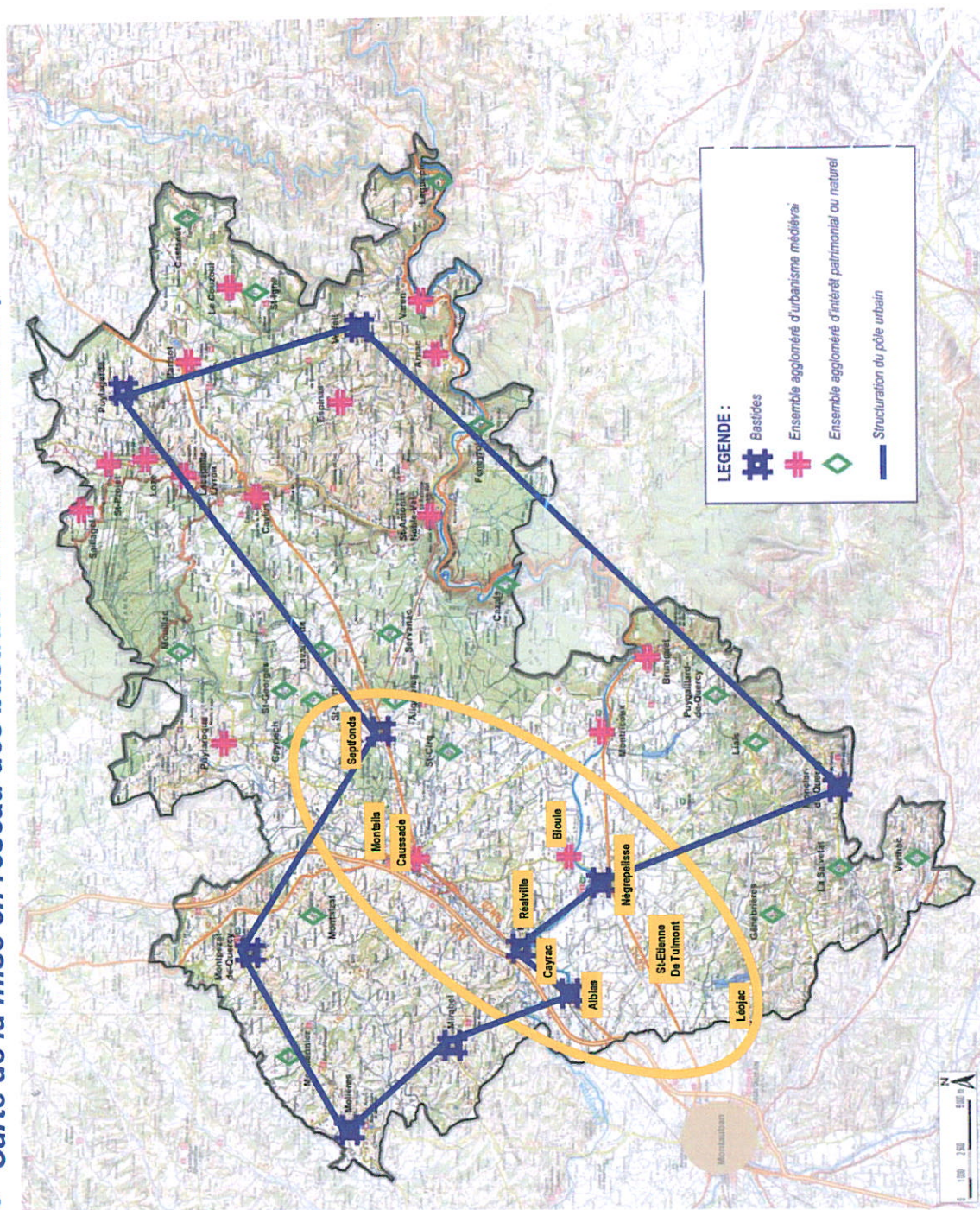
• Carte de la valorisation de l'Aveyron et autres cours d'eau



2. La valorisation paysagère des autres cours d'eau : Lère, Candé, Bonnette, Baye, Seye, Vère, Tescou et Tescounet

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
• Coordination des réflexions menées par les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme : SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP • Coordination des actions menées par les Communautés de communes pour la protection, la découverte ou la valorisation paysagère des cours d'eau et de leurs berges	QUERCY CAUSSADAIS → Protection des paysages fragiles : coteaux et talus de la rive droite de l'Aveyron, de la Bonne Vieille, de la Lère → Sauvegarde et valorisation des vallées Lère/Candé et Lemboulas → Mise en valeur du petit patrimoine lié à l'eau : les moulins du ruisseau du Candé à Lapenche QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Sauvegarde et valorisation de la vallée de la Bonnette → Valorisation écologique de la vallée de la Baye et affluents → Valorisation de la vallée de la Seye ? TERRASSES ET VALLÉES ET QUERCY VERT → aménagement des points de vue et des accès → Protection de la ripisylve et des berges du Tescou et Tescounet

• Carte de la mise en réseau des bastides et structuration du pôle urbain



• **L'architecture et l'urbanisme**

3. La mise en réseau des Bastides et autres villages médiévaux

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
Coordination des réflexions menées par les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP) et la mise en œuvre d'inventaire de ce patrimoine et de sa réhabilitation Mise en réseau des bourgs et villages médiévaux en lien avec la démarche de « Pays d'Art et d'Histoire » : • Faire partager la reconnaissance de cette forme urbaine médiévale et les savoir faire qui y sont liés: expositions et conférences (cible : habitants, touristes, artisans, architectes) • Elaborer des visites et circuits thématiques internes au Pays et avec d'autres Bastides du Tarn, de l'Aveyron et des autres départements du Sud Ouest (Lot et Garonne, Dordogne, Lot) • Mettre en place des formations spécifiques pour les artisans, entreprises et architectes locaux et montage de chantiers pilotes Création d'un centre de ressources sur les matériaux traditionnels et fragilisés du Pays Midi Quercy (la terre crue à Molières, la pierre à Caylus ?)	→ Actions localisées en lien avec les actions du pays sur les 10 ou 11 bastides du Pays et des autres villages patrimoniaux : - inventaire, revalorisation, mises en scène, - réhabilitation des bâtiments (politique de rénovation de la structure urbaine et des façades) et de requalification des espaces publics, - extension urbaine adaptée à ce contexte historique particulier, - mise en valeur des principales portes d'entrées. → Préservation des prés communaux, des prairies en pente, des vergers et des vignes servant de socle aux villages perchés

4. La structuration du Pôle urbain

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
• Coordination des réflexions menées par les 10 communes du pôle urbain dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme : SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP. • Coordination des grands projets d'urbanisme et de paysage menés par les deux Communautés de communes concernées en lien avec le reste du Pays : nouveau lycée, équipements et services connexes, espaces de loisirs. • Maîtrise et qualification des franges urbaines et des extensions de bourgs : nouvelles opérations de type « lotissement de haute qualité paysagère », continuité urbaine et paysagère, maintien de certains panoramas, recherche de mixité sociale Aménagement des principaux axes routiers (RN20, RD115, RD926, RD 64) en lien avec le schéma multifonctionnel de déplacements du Pays. • Diversification des modes de transport dans le pôle urbain : réseau de bus, intermodalité et liaisons aux gares SNCF, pistes cyclables, cheminements piétons en lien avec le schéma multifonctionnel de déplacements du Pays, ...	QUERCY CAUSSADAIS → Préservation de quelques zones inconstructibles dans les documents d'urbanisme des communes du pôle urbain pour permettre la pérennité de l'activité agricole et la protection des milieux humides et de certains paysages fragiles comme les coteaux, talus et crêtes → Aménagements urbains et paysagers organisés et hiérarchisés depuis les 5 communes du pôle urbain (Réalville, Cayrac, Caussade, Montels, Septfonds), puis les 7 bourgs et villages sous pression urbaine (St Vincent, d'Autéjac, Mirabel, Auty, Montalzat, Lapenche, Cayriech, St Cirq) enfin les 7 autres villages qui doivent conserver leur identité rurale ou de portes d'entrées qualitative du Pays (Molières, Montpezat de Quercy, Puylarroque et Lavaurette, St Gorges, Labastide de Penne, Montfermier) QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Aménagements urbains et paysagers du « pôle d'équilibre » constitué par les bourgs de Castanet, Parisot, Puylagarde, Verfeil, Mouillac, Espinas → Aménagements paysagers de tous les hameaux de la Communauté et en particulier : St Igne, le Cuzoul, Servanac, Saillagol, Duges, Cambayrac TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Maintien de la qualité de la trame urbaine des bourgs : règles d'implantation du bâti, continuité des formes urbaines en rues, quartiers et non pas lotissements fermés → Aménagements urbains hiérarchisés en fonction du type de pression urbaine foncière

• Les liaisons et les déplacements

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
5. La mise en place d'un schéma multifonctionnel des chemins piétons et pistes cyclables	
Mise en place d'un schéma multifonctionnel des transports propice au partage équilibré et sécurisé des voies entre les différents modes de déplacement, en étroite relation avec le Conseil Général (itinéraire vélo autour de l'Aveyron), l'Etat (réaménagement de la RN20) et les communes (documents d'urbanisme). • Liaisons urbaines, péri-urbaines et rurales, • Développement des déplacements doux, • Gestion des transports en commun et de l'utilisation de la voiture, • Aménagement des abords des gares : stationnement, liaisons aux bourgs...	Mise en place de boucles reliant ce schéma global de liaisons piétonnes et cyclables du Pays avec les liaisons et les espaces stratégiques au niveau des Communautés de communes et communes : → Entrées et traverses de bourgs, → Itinéraires de découverte → Sentiers de randonnées → Aménagements d'espaces publics → Valorisation du petit patrimoine etc.

6. La qualification des itinéraires de découverte

• Lancement de l'aménagement du GR pays et coordination des GR et PR existants ou à aménager dans le cadre des communautés de communes • Coordination de l'aménagement des principaux axes routiers d'accès au Pays • Coordination avec le futur Plan de signalétique du Pays	QUERCY CAUSSADAIS → Protection des paysages des routes de crêtes : RD64, RD20 QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Projet de valorisation de l'axe RD 958 → Désenclavement de l'espace central entre Bonnette et Seye TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Protection des paysages des routes de crêtes : RD8, RD 70
---	--

• **Les espaces non bâtis, naturels et agricoles**

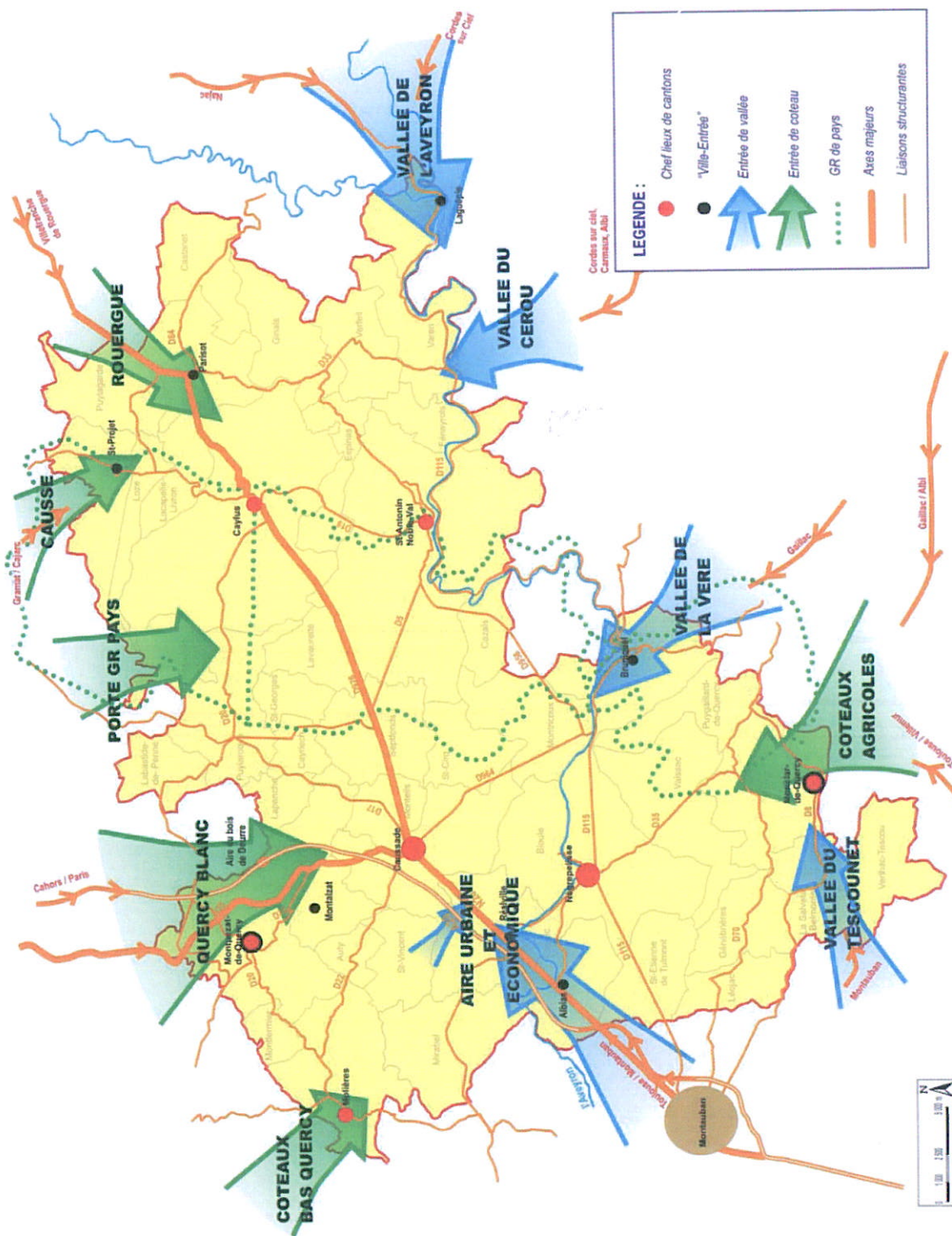
7. La mise en réseau des espaces naturels, parcs et jardins

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
• Lancement et coordination des aménagements des espaces ENS (Espaces Naturels Sensibles) au niveau du Pays et des parcs, jardins et espaces de loisirs réalisés par les communautés de communes • Mise en réseau des aménagements réalisés - faire connaître les spécificités de chaque espace, parc ou jardin par des expositions itinérantes et des conférences (cible : habitants, touristes, professionnels) - élaborer des visites et circuits thématiques - mettre en place des formations locales spécifiques pour les pépiniéristes, les paysagistes et autres maîtres d'œuvre	QUERCY CAUSSADAIS Valoriser les essences anciennes en associant chaque village à une essence locale comme par exemple la vigne et les pêchers à Montpezat, les fruits et les rpnues à Molières et Mirabel, la vigne et les fruits à Puyllarroque, le crocus à Cayrac : vergers conservatoires, espaces publics etc. QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON Les jardins à St Antonin TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT Les parcs de Bruniquel et Albias

8. La veille stratégique de l'évolution des paysages agricoles

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
Mise en place d'un « observatoire des espaces naturels et agricoles » pour : • Le suivi des transactions et des documents d'urbanisme • Le maintien de la diversité des pratiques agricoles spécifique au Pays • La préservation biologique de certaines espèces de la faune et de la flore, • La valorisation de certains « espaces ouverts » stratégiques face au développement de l'urbanisation	QUERCY CAUSSADAIS → Détermination de zones inconstructibles dans les documents d'urbanisme des 5 communes du pôle urbain pour permettre la pérennité de l'activité agricole et la protection des milieux humides → Promotion du maillage végétal (haies) et des murets de pierre sèche principalement autour de St Cirq, Septfonds, Puylarroque, Cayrieuch, Lavaurette → Aménagement paysager des lacs collinaires des coteaux du Bas Quercy QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Valorisation écologique de la vallée de la Baye et affluents → Promotion du maillage végétal (haies) et des murets de pierre sèche TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Détermination de zones inconstructibles dans les documents d'urbanisme des communes (PLU, SCOT) en fonction de la valeur agronomique principalement sur les 5 communes du pôle urbain (Albias, Négrepelisse, Bioule, St etienne de Tulmont et Léojac) → Promotion du maillage végétal (haies) et des murets de pierre sèche → Préservation de l'urbanisation des rebords de talus et des coteaux stratégiques de la rive de l'Aveyron dans les documents d'urbanisme

- Carte des entrées du Pays et valorisation de la qualité paysagère



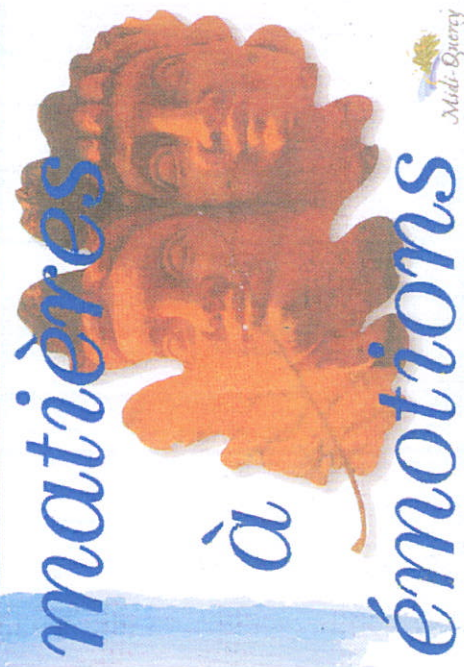
• L'identification du Pays

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES :
9. La reconnaissance et la valorisation des entrées du Pays	
Valorisation de l'identité du Pays Midi Quercy au niveau des entrées du Pays: • Préservation et valorisation de la qualité paysagère spécifique des patrimoines naturels et culturels de chaque site et village • Mise en place d'un cahier des charges commun pour l'aménagement et la mise en place de services à la population (commerces, information etc.) • Lien et échange avec les territoires limitrophes	Mise en place d'aménagements urbains, paysagers et de services en lien avec le cahier des charges du Pays entrées et traverses de bourgs, → Itinéraires de découverte → Sentiers de randonnées → Aménagements d'espaces publics → Valorisation du petit patrimoine → Maintien de commerces ou lieux d'information etc...

10. La mise en place d'un plan signalétique à l'échelle du Pays

Lancement d'une réflexion globale puis d'une charte graphique pour une signalisation cohérente et coordonnée des éléments remarquables du Pays du paysage, de l'environnement, de l'architecture et de l'urbanisme, en étroite relation avec les partenaires concernés : Conseil Général, Etat, acteurs économiques...	Actions localisées en lien avec le Plan du Pays pour la valorisation des éléments remarquables → Inventaire, revalorisation, mises en scène → Réhabilitation des bâtiments et de requalification des espaces publics, commerces, services → Mise en valeur des principales entrées.
---	--

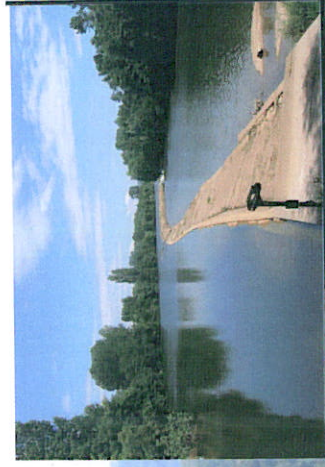
CHARTRE PATRIMOINE ET PAYSAGES POUR DEMAIN DU PAYS MIDI-QUERCY



4.3

PLAN DE PAYSAGE TERROIR QUERCY-VERT TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON

Juin 2004



• SOMMAIRE

1 ■ INTRODUCTION	5	3 ■ PROJET DE PAYSAGE	23
• La charte Patrimoine et Paysages pour Demain	7	• Les objectifs	25
• Le Plan Paysage des Terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron	9	4 ■ LE PLAN D' ACTIONS	27
2 ■ ENJEUX	11	• Actions en cours	29
• Enjeux pour la découverte visuelle	13	• Proposition d'actions complémentaires Plan de Paysage	30
• Enjeux pour le patrimoine culturel et les éléments remarquables non protégés	17	5 ■ OUTILS POUR L' ACTION	37
• Enjeux pour les éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé	19	• Les palettes végétales préconisées sur les terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron	39
• Synthèse des enjeux	21		